

Une histoire enracinée dans l'Histoire



L'HISTOIRE du Barreau est intimement liée à l'Histoire de France. A Montpellier, le Barreau a toujours été fortement

présent dans la vie de la cité. Plusieurs avocats, tous Bâtonniers de l'Ordre, ont de la sorte été maires de la ville : Benjamin Milhaud, Jean Zuccarelli, François Delmas. Durant l'Occupation, le Bâtonnier Jules Granat eut un comportement exemplaire, ce qui lui valut, fait exceptionnel, d'être nommé Premier Président de la Cour d'Appel à la Libération.

Quelques dates

Les Grecs avaient de grands orateurs, mais ignoraient l'existence de l'avocat en tant que tel. Chez les Romains, la fonction d'avocat existait, mais sans statut particulier, jusqu'au Bas Empire. Ce n'est qu'à cette période qu'est né le collège des avocats, appelé « Ordre des Avocats ».

1274 (Saint Louis) : 1^{er} serment et 1^{er} règles déontologiques.

1302 : début du Barreau.

1327 : le Tableau des avocats apparaît : Ordonnance de Philippe de Valois.

Le Barreau est alors un Ordre clérical gouverné par le



Un « sac à procès ». Aujourd'hui remplacé par le dossier, durant plusieurs siècles ce sac a regroupé toutes les pièces relatives à une affaire. D'où les formules fameuses : « L'affaire est dans le sac » ou « Vider son sac ».

Doyen, mais le collège des avocats est laïc. Le Bâtonnier se substitue progressivement en tant que Chef de l'Ordre.

Les avocats sont très nombreux au Moyen Âge, et jouissent d'une grande liberté.

1344 : le Parlement pose de nouvelles règles déontologiques.

La Révolution supprima les Barreaux, mais ils seront restaurés sous Napoléon.

1822 : une Ordonnance royale du 27 février crée le monopole de la plaidoirie en faveur des avocats.

1920 : naissance du Barreau moderne. Décret du 20 juin, qui oblige les avocats à s'inscrire à un Barreau.

1941 : loi du 28 juin imposant le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

La loi du 31 décembre 1971 fusionne les professions judiciaires d'avocats, d'avoués et d'agréés en 1^{re} instance. Cette loi a été modifiée par la loi du 31 décembre 1990, qui fusionne les professions d'avocats et de conseils juridiques.